

**FEDERATION REGIONALE
DES CHASSEURS DU CENTRE VAL DE LOIRE
Rue Paul Langevin
45100 ORLEANS LA SOURCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 / 06 / 2024

**FEDERATION REGIONALE
DES CHASSEURS DU CENTRE VAL DE LOIRE
Rue Paul LANGEVIN
45100 ORLEANS LA SOURCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre Val de Loire, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les fonds dédiés et les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orléans, le 11/02/2025
Le Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
SAS CASTELCOM



Susie LUCAS
Associée

Bilan Actif

		30/06/2024			30/06/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	
		Net			
ACTIF IMMOBILISE	IMMobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	5 630	5 630		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	94 831	78 075	16 756	30 086
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMobilisations financières (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	100 461	83 705	16 756	30 086
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	4 538	4 538	1 807	
	Autres créances	1 921 266	1 921 266	1 316 565	
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	DISPONIBILITES	684 622	684 622	410 355	
	Charges constatées d'avance	1 216	1 216	1 118	
	TOTAL (II)	2 611 642	2 611 642	1 729 846	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 712 103	83 705	2 628 397	1 759 932

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUSLegs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents
Dons en nature restant à vendre

- autorisés par l'organisme de tutelle

Bilan Passif

30/06/2024

30/06/2023

Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	293 251	349 655
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	23 624	(56 403)
	Total des fonds propres	316 875	293 251
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
Provisions	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	316 875	293 251
Fonds dédiés	Provisions pour risques	67 251	60 864
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	67 251	60 864
	Aux fondations abritées		
DETTES (1)	Sur subventions de fonctionnement	803 028	722 396
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	803 028	722 396
	DETIES FINANCIERES		
DETIES D'EXPLOITATION	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETIES D'EXPLOITATION		
DETIES DIVERSES	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 020 450	557 338
	Dettes fiscales et sociales	36 251	33 031
	DETIES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	384 542	93 051
Produits constatés d'avance	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	1 441 243	683 420
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 628 397	1 759 932
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	23 624,14	(56 403,49)
	(1) Dont à moins d'un an	1 441 243	683 420
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

1/2

		30/06/2024	30/06/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		12 mois	12 mois
	Cotisations	93 000	3 000
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	4 538	2 714
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	820 549	931 734
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	62 172	62 425
	Utilisations des fonds dédiés	478 632	576 391
	Autres produits	6 957	3 026
	Total des produits d'exploitation	1 465 848	1 579 290
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	30 191	36 670
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	539 733	595 949
	Aides financières		500
	Impôts, taxes et versements assimilés	832	5 724
	Salaires et traitements	151 629	144 163
	Charges sociales	73 472	69 248
	Dotation aux amortissements et dépréciations	19 125	24 750
	Dotation aux provisions	67 251	60 864
	Reports en fonds dédiés	559 264	710 780
	Autres charges	6 116	
	Total des charges d'exploitation	1 447 612	1 648 647
	RESULTAT D'EXPLOITATION	18 235	(69 358)

Compte de Résultat

2/2

		30/06/2024	30/06/2023
	RESULTAT D'EXPLOITATION	18 235	(69 358)
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 592	2 004
	Total des produits financiers	5 592	2 004
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	5 592	2 004
	RESULTAT COURANT avant impôts	23 827	(67 353)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		11 000
	Total des produits exceptionnels		11 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		11 000
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	203	50
	TOTAL DES PRODUITS	1 471 440	1 592 294
	TOTAL DES CHARGES	1 447 815	1 648 697
	EXCEDENT ou DEFICIT	23 624	(56 403)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		
	TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole		
	TOTAL		

Règles et méthodes comptables

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social :

La fédération a pour objet de regrouper l'ensemble des fédérations départementales d'une même région administrative du territoire métropolitain dont l'adhésion est constatée par le paiement d'une cotisation obligatoire.

Missions sociales

Les missions de la fédération s'articulent autour de :

- Assurer la représentation des fédérations départementales des chasseurs, de même que la défense des intérêts de la chasse et des chasseurs de sa région.
- œuvrer à la mutualisation des actions des fédérations départementales des chasseurs.
- Mener, en concertation avec les fédérations départementales, des actions d'information et d'éducation au développement durable.
- Conduire et coordonner des actions en faveur de la faune sauvage et de ses habitats et des actions concourant directement à la connaissance, à la protection et à la reconquête de la biodiversité.
- Assurer toutes les fonctions que leur donnent la législation et la réglementation en vigueur dans les domaines sanitaire, forestier, agricole et de protection de la biodiversité.
- Développer tout projet en relation avec ces domaines, notamment en matière d'éducation à l'environnement.

En outre :

- Elle peut se voir confier la gestion de réserves naturelles et de tout autre territoire à caractère protégé.
- Les associations de chasse spécialisée sont associées aux travaux de la fédération régionale.

Moyens mis en œuvre et ressources

Cette équipe de 3 salariés permet de répondre aux différentes missions de la fédération.

Les ressources comprennent :

- Le produit des cotisations
- Le produit perçu de la FNC
- Le montant des rétributions pour prestations de services, notamment celles rendues aux fédérations membres, à des organismes publics ou à d'autres associations partenaires

Règles et méthodes comptables

- Les contributions financières, dont on peut distinguer :

- Le produit perçu de l'État ou de l'office français de la biodiversité destiné aux actions co-financées par le fonds mentionné au quatrième alinéa de l'article L421-14 du code de l'environnement,

- Le montant des dons, legs, subventions de toute nature en plus des rétributions pour prestations de services ;

- Le montant des indemnités et dommages-intérêts qui peuvent lui être accordés ;

- Les produits financiers ;

- Toutes autres ressources non interdites par les lois et les règlements.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 628 397 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 471 440 euros** et un total **charges** de **1 447 815 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **23 624 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2023** et finit le **30/06/2024**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et le règlement ANC n°2018-06 et ANC n°2020-08 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- * Terrain et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 à 8 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 7 ans
- * Mobilier : 5 à 15 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et méthodes comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle d'un évènement passé de l'association à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Contribution volontaires en nature

Au regard de l'application du règlement ANC 2018-06, l'Association a valorisé les contributions volontaires en nature : participation des dirigeants et administrateurs bénévoles aux différentes instances : réunions externes, bureaux, conseils d'administration. Il n'y a pas de contribution volontaires en nature au titre de l'exercice 2023-2024.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2024
			Augmentations	Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	5 630					5 630
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 630					5 630
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	20 975					20 975
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	68 061		5 795			73 856
FINANCIERES	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	89 036		5 795			94 831
		TOTAL	94 666		5 795		100 461

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	5 630			5 630
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 630			5 630
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	3 977	5 577		9 554
	Matériel de bureau, mobilier	54 973	13 548		68 521
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	58 950	19 125		78 075
	TOTAL	64 580	19 125		83 705

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Autres	60 864	67 251	60 864	67 251
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	60 864	67 251	60 864	67 251
	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières}				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Autres				
	TOTAL GENERAL	60 864	67 251	60 864	67 251
Dont dotations et reprises {d'exploitation financières exceptionnelles}			67 251	60 864	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

	30/06/2024	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
 Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	4 538	4 538	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 921 266	1 921 266	
 Charges constatées d'avance			
	1 216	1 216	
 TOTAL DES CREANCES	1 927 020	1 927 020	
 Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	30/06/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETIES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 020 450	1 020 450		
Personnel et comptes rattachés	15 104	15 104		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 600	20 600		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	547	547		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	384 542	384 542		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETIES	1 441 243	1 441 243		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges à payer

30/06/2024

Total des Charges à payer		1 391 692
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 020 450
Fourn fact non parvenues	1 020 450	
Dettes fiscales et sociales		24 395
Dettes provis. pr congés à pay	15 104	
Ch prov sur conges payer	9 291	
Autres dettes		346 847
Dossier Biodiversité - FD18	70 683	
Dossier Biodiversité - FD28	53 993	
Dossier Biodiversité - FD36	52 281	
Dossier Biodiversité - FD37	50 224	
Dossier Biodiversité - FD41	54 976	
Dossier Biodiversité - FD45	64 690	

Produits à recevoir

30/06/2024

Total des Produits à recevoir		103 123
Autres créances clients		4 538
Clients - factures à établir	4 538	
Autres créances		98 585
Divers - produits à recevoir	98 585	

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 30/06/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/06/2024
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	349 655			56 403	293 251
Réserves Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		(56 403)	56 403		
Résultat ss ctrl tiers fi. Ran ss ctrl tiers fi.					
Excédent ou déficit de l'exercice	(56 403)	56 403	23 624		23 624
Situation nette	293 251		80 028	56 403	316 875
Droits des propriétaires					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	293 251		80 028	56 403	316 875

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 30/06/2023	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 30/06/2024	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						
PREN - 1315		141 831			141 831	
DYNAGROBIO - 1316		373 084			373 084	
DYNAGROBIO - 757		3 600			3 600	
ECOLIEVRE - 741		8 017	8 017			
DYNAGROBIO - 1032		383 229	178 350		204 878	
ECOFAUNE - 1033		206 017	169 686		36 331	
PREN - 1117		121 534	114 990		6 544	
JLNP - 1000		15 000	7 589		7 411	
MARES - 1318		29 349			29 349	
Contributions financières d'autres org.						
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL		722 396	559 264	478 632	803 028	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 216
		1 216	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 216